

Les options de transfert de La Chrysalide ont été transmises au Conseil d'Etat pour décision

Un rapport évaluant les différents scénarios de relocalisation a été remis ce jour à l'exécutif cantonal. L'objectif "zéro licenciement" devrait être tenu pour les 113,9 suppressions de postes prévues dans le cadre du budget 2018.

L'opérationnalisation des mesures d'économie prises pour atteindre le déficit de 5,5 millions de francs fixé dans la deuxième version du budget 2018 respecte le calendrier prévu. L'étude de différents scénarios visant à intégrer l'activité de soins palliatifs de La Chrysalide sur un des sites HNE existants a été terminée mi-juin. Validée par le conseil d'administration, qui a émis un préavis sur les options étudiées, elle a été transmise ce vendredi au Conseil d'Etat. C'est ce dernier qui décidera du futur lieu d'implantation de l'unité de soins palliatifs. L'objectif est d'améliorer les flux de patients, de maintenir la certification et de bénéficier de mutualisations avec d'autres unités de soins. Le déménagement entraînera une économie annuelle de 724 000 francs.

En parallèle, la direction générale a travaillé intensément pour opérationnaliser la deuxième série de réformes prises pour atteindre l'objectif budgétaire. Comme annoncé en mars dernier, la suppression programmée de 113,9 équivalent plein temps devrait respecter l'objectif "zéro licenciement". Fin juin, des solutions ont été confirmées pour près de 80% des personnes concernées. Des reclassements devraient être trouvés pour tous les collaborateurs concernés par les suppressions de poste. Les réunions de suivi avec les partenaires sociaux se poursuivront après l'été et tout au long du processus de réformes, qui se terminera en 2019.

Neuchâtel, le 29 juin 2018

Pauline de Vos Bolay, présidente du conseil d'administration de l'HNE, répond à vos questions au 032 713 30 48